

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n°37

Bilan d'activités de l'ADMD, exercice 2018 **Notre analyse du rapport moral**

Préambule

EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADMD

Désormais, vous avez certainement reçu par courrier postal le numéro 147 du Journal de l'ADMD et son supplément qui contient les différents rapports (moral, d'activité, financier, etc.) sur la vie de l'association en 2018 ainsi que le matériel électoral en vue de l'assemblée générale qui se déroulera à Vannes le samedi 14 septembre.

Comme annoncé dans la Lettre d'Information n°36, nous effectuons l'analyse de ces rapports afin de vous fournir des éléments circonstanciés pour vous apporter une aide à la décision au moment d'approuver ou non les différentes résolutions soumises à votre vote par correspondance. Nous vous livrons ici notre première analyse : elle concerne le rapport moral.

Nous ferons le maximum pour que vous ayez ces réflexions avant la date limite d'envoi de votre vote. Si vous souhaitez voter sur la base de nos analyses, nous vous recommandons donc de ne pas vous précipiter pour voter et de conserver le matériel électoral jusqu'à réception de notre dernière Lettre d'Information sur le sujet.

Notre analyse du rapport moral

A la lecture du rapport moral qui nous est présenté nous remarquons qu'il se concentre sur la personne du Président, il s'agit du résumé de son agenda exprimé à la première personne : on trouve 23 fois 'je' et seulement 7 fois 'nous'. De plus, les contenus des rubriques manquent de précisions, certains auraient pu être explicités ou détaillés et d'autres sont tout simplement absents. Voici notre analyse.

Dans la première partie, "***l'année 2018 fut une année politique***", le Président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel, décline l'agenda des auditions et rencontres avec plusieurs responsables politiques. Même si, à l'occasion des États généraux de la bioéthique, la mobilisation des délégués et des adhérents les plus militants n'a pas conduit à des conclusions qui nous soient favorables, on peut regretter qu'elle ne soit pas évoquée. Il aurait également pu rappeler que le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) s'était auto-saisi suite à l'accueil très favorable de deux pétitions individuelles qui, à elles deux, avaient recueilli un nombre impressionnant de signatures (<https://www.change.org/p/pour-une-loi-sur-le-suicide-assist%C3%A9-en-france-findevie> ; plus de 432 000 à ce jour). Pour expliquer les différences de point-de-vue des deux structures, le CESE et le Comité Consultatif Nationale d'Éthique (CCNE) le Président propose une explication intéressante basée sur la différence de composition des deux groupes. On peut compléter en rappelant que le CESE s'est réuni spécifiquement sur la question de la fin de vie, alors que les états généraux de bioéthique et, par conséquent le CCNE, avaient à traiter de nombreuses autres questions dont, notamment, le PMA pour toutes et la GPA.

Cette partie se termine sur une note prudente, eu égard à l'éventuel excès d'optimisme de Jean-Louis Touraine (député du Rhône) malgré l'habituel couplet d'autosatisfaction puisque nous aurions « réussi à faire admettre qu'une loi de liberté » comme celle que nous demandons enrichirait notre société. Nous sommes persuadés que ce serait le cas mais, avons-nous réussi à le faire admettre auprès des instances décisionnelles ? Pourquoi ne pas avoir rappelé que, lors de l'année 2018, « un processus de réécriture de la proposition de loi de l'ADMD [...] s'[est achevé] par le vote d'un texte, soumis [aux] adhérents lors de la 38e assemblée générale » ? Pourquoi ne pas avoir entrepris un travail d'analyse comparée des trois propositions de loi déposées à l'assemblée nationale et du texte de l'ADMD ?

Pour la suite du rapport, qu'il s'agisse de l'International (quel bilan des rencontres évoquées ?), de la vie interne de l'ADMD ou des relations avec les médias ou des associations amies (lesquelles?), c'est encore l'agenda du Président qui prédomine alors que, nous le savons, plusieurs délégués (pas tous, ce que nous regrettons) ont un rôle très actif dans ces domaines.

En ce qui concerne la vie interne de l'ADMD, aucun rappel des objectifs fixés, ni des résultats de l'action des délégués et, notamment de la petite vingtaine de délégués nationaux nommés par le Président pour conseiller le CA. A quels besoins précis répondaient ces nominations ? En quoi ont-elles alimenté la réflexion du CA ? Leur existence est-elle toujours justifiée ? La commission juridique et la commission soignants devraient avoir une réflexion à mener pour mesurer l'avancée de nos idées auprès des professionnels concernés et proposer les meilleurs moyens d'apporter de l'aide à nos adhérents en difficulté.

Comme nous l'avons déjà dénoncé à plusieurs reprises le Fonds de dotation est indépendant de l'ADMD, le sujet n'a aucune raison d'être abordé dans ce rapport moral, nous réagirons sur ce sujet dans une Lettre d'Information spécifique.

En conclusion, oui l'ADMD est « la plus importante association à œuvrer » pour la légalisation de l'euthanasie mais, non, comme en témoignent de trop nombreux témoignages que nous recevons, elle n'apporte pas autant que le prétend la conclusion de ce rapport, « le soutien, l'entraide et la solidarité » que sont en droit d'en attendre ses adhérents.

Quelles sont les perspectives et les projets concrets pour les années à venir ?

**Ce rapport est trop incomplet
pour que nous puissions recommander de l'approuver.**

Le 20 juillet 2019

Le collectif "Pour une mort
sereine !"

**Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site
internet**

<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortsereine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : contact@pourunemortsereine.org et

pourunemortsereine@gmail.com

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

En 2017, Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"

Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association

"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine !*"